

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

Service Mobilités et Infrastructures

Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers – Pôle de Caen

Affaire suivie par : Eric Bogaert
eric.bogaert@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 50 01 83 91 – **Fax :** 02 31 44 59 87
Courriel : smi.dreal-normandie @developpement-durable.gouv.fr

**RN12 -Aménagement des sections
Mortagne au Perche / Tourouvre et Sainte-Anne / Saint-Maurice Les Charencey**

**Relevé de conclusions de la réunion du comité de suivi
12 janvier 2017 à 10H00**

Objet	Présentation du diagnostic du territoire, de l'étude et de la comparaison des fuseaux de passage et des modalités de la concertation préalable associant le public
Lieu de la réunion :	Salle Georges Brassens- Place Juignet 61 190 -Tourouvre-au-Perche

Liste des participants et diffusion

Nom	Titre	Présent	Diffusion
Mme Bard	Sous-préfète de Mortagne-au-Perche	x	x
Mme Besnard	Conseillère départementale canton de Mortagne-au-Perche	x	x
M. Lamy	Conseiller départemental canton de Mortagne-au-Perche	x	x
Mme Klymko	Conseillère départementale canton de Tourouvre-au-Perche		x
M. Monhée	Maire de Tourouvre au Perche, Président de la CdC du Haut-Perche, Conseiller départemental du canton de Tourouvre-au-Perche	x	x
Mme Aubry	CdC du bassin de Mortagne-au-Perche - Directrice	x	x
M. Grude	Président de la CdC du pays de Longny au Perche		x
M. Anne	Maire de Villiers sous Mortagne	x	x
M. Blutel	Maire de Saint Hilaire le Chatel		x
M. Desouche	Maire de Mortagne au Perche		x
Mme Nicolas	Conseillère municipale de Feings	x	x
M. Leroy	Maire de Bivilliers	x	x
M. Michel-Flandin	Maire de L'Hôme Chamondot	x	x
M. Livet	Conseiller municipal de La Ventrouze	x	x
M. Houlle	Maire de Moussonvilliers	x	x
M. Perret	Maire de Normandel	x	x
M. Juszezak	Maire Saint-Maurice les Charencey	x	x
M. Villette	Maire de Bubertré		x
Mme Banceline	Maire de La Poterie au Perche		x
M. Munier	Conseil départemental de l'Orne / chef du service grands projets	x	x

La DREAL Normandie travaille à la mise en place de son dispositif de management de la qualité et de l'environnement

Cité administrative - 2, rue Saint-Sever
76032 Rouen cedex
Tél. : 02 35 58 53 27 - Fax : 02 35 58 53 03

10 boulevard du général Vanier
14006 Caen
Tél. : 02 50 01 83 00 – fax : 02 50 01 85 90

M. Rochelle	Région Normandie - service infrastructures et études	x	x
M. Gallez	Conseil départemental de l'Eure - Responsable du pôle ingénierie	x	x
M. Lozachmeur	Parc Naturel Régional du Perche - Animateur TVB/Bocage	x	x
Mme Oliveira	Présidente du Parc Naturel Régional Normandie Maine		x
M. Belloche Jean-Louis	Directeur administratif et financier de la Chambre d'Agriculture de l'Orne		x
M. Meslin	Président de la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat Normandie		x
Mme Douvry	Responsable CCI Portes de Normandie - Délégation Orne	x	x
M. Lesur	Président association Faune et Flore de l'Orne		x
M. L'Honoré	Technicien Fédération des Chasseurs de l'Orne	x	x
M. Toussaint	Association ASCV RN12 - Président	x	x
M. Léon	Association ASCV RN12 - Trésorier	x	x
M. Chassande	Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre - Val de Loire		x
Mme Dejaeger-Specq	Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure		x
M. Plomion	DIRNO-AMO Projet routier	x	x
M. Vitti	DDT61 - Service urbanisme, circulation, risques	x	x
M. Peigné	Dreal Normandie – Chef du service infrastructures et mobilités	x	x
M. Perrier	Dreal Normandie – Responsable d'opérations routières	x	x
M. Bogaert	Dreal Normandie – Responsable d'opérations routières	x	x
M. Armando	SEGIC Ingénierie – Chef de projet	x	x
Mme Penaud	SEGIC Ingénierie	x	x

1. Ordre du jour du comité de suivi

La réunion du 12 janvier 2017 a pour objet la présentation de l'avancement des études d'opportunité de phase 2 du projet d'aménagement de la RN12, sections Mortagne-au-Perche/Tourouvre-au-Perche et Sainte-Anne/Saint-Maurice-les-Charencey : diagnostic de l'état initial et étude et comparaison des fuseaux de passage.

Cette réunion est l'occasion de présenter les différents fuseaux étudiés et comparés selon les impacts humains, environnementaux et techniques pour chacune des deux sections, ainsi que le calendrier du projet et les modalités de concertation préalable associant le public selon les dispositions du Code de l'Environnement (article L121-16) en application notamment de l'ordonnance 2016-1060 du 3 avril 2016.

2. Déroulé de la présentation

- L'introduction est faite par Mme BARD, abordant les enjeux financiers, environnementaux ainsi que les retombées économiques vitales pour le territoire du projet de réaménagement de la RN12.
- Ce propos introductif est appuyé par M. MONHEE.
- M. PEIGNE précise que la présentation aborde de manière globale les 2 sections dont l'aménagement est envisagé, mais que par la suite et notamment pour la concertation qui sera évoquée plus tard, chaque section sera traitée spécifiquement.
- Présentation par M. BOGAERT du rappel de la commande ministérielle du 19 juin 2015 ainsi que des grandes étapes d'un projet routier avec le planning associé.
- Présentation par M. ARMANDO du diagnostic de l'état initial et des principaux enjeux, de la justification des variantes étudiées et enfin de l'étude des variantes (analyse comparative).
- La réunion s'est clôturée par la validation des modalités de concertation au titre de l'article L121-16 du code de l'environnement.

Le calendrier prévisionnel indicatif tel que prévu à ce jour, est communiqué :

- 21 février 2017-21 mars 2017 : Concertation préalable associant le public
- Fin avril 2017 : Finalisation des rapports d'études d'opportunité de phase 2
- 2017-2018 : Étude de la solution retenue
- 2018-2019 : Enquête publique - Déclaration d'utilité publique

3. Échanges

Questions posées et réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage

Q1 : M. le Maire de Tourouvre-au-Perche note que d'après les chiffres annoncés dans la présentation, le volume de trafic sur la RN12 serait à la baisse.

R1 : Les trafics relevés sur la station permanente située sur la commune de La Ventrouze montrent effectivement une tendance à la baisse du volume total de trafic sur les 4 dernières années. En revanche le trafic poids lourds reste stable avec près de 2000 poids lourds par jour.

Q2 : Qu'est-ce qui justifie la différence de coût entre les variantes ? (Monsieur le Maire de Tourouvre-au-Perche)

R2 : Le coût d'un fuseau est surtout fonction de ses caractéristiques : longueur, ouvrages d'arts, déblais/ remblais...

Q3 : Monsieur le Maire de Moussonvilliers signale que le projet d'éoliennes au nord-est de la commune pourrait être étendu.

R3 : La DREAL invite Mr le Maire à transmettre toutes les informations disponibles à ce sujet pour vérifier les interactions éventuelles avec le projet RN12.

Q4 : Quand pourront potentiellement démarrer les travaux (Monsieur le Maire de Tourouvre-au-Perche).

R4 : Les deux tronçons du projet sont inscrits au CPER 2015-2020 avec un montant global de 36 millions d'euros. Cependant, au vu des études à finaliser et des procédures réglementaires nécessaires à l'obtention de l'ensemble des autorisations, les travaux ne pourront démarrer qu'à partir de 2020-2021. En revanche des premiers travaux préparatoires et des acquisitions foncières pourraient être réalisés dans le cadre du présent CPER.

Q5 : Dans quelle(s) mairie(s) le dossier de l'étude sera-t-il consultable ? (Mme la sous-préfète de Mortagne-au-Perche).

R5 : Le dossier sera consultable dans toutes les mairies concernées par le projet.

Q6 : M. Toussaint indique que le projet ne solutionnerait pas le problème des nuisances sonores mais le déplacerait

R6 : Pour être déclaré d'utilité publique, le projet doit présenter un bilan globalement positif, tous aspects confondus. Concernant spécifiquement les niveaux sonores aux abords du réseau routier national, l'État doit respecter les niveaux fixés dans la réglementation, au besoin en mettant en œuvre les mesures de réduction adaptées au contexte.

Les participants n'émettent pas de remarques importantes sur la comparaison des variantes présentées. Les tendances issues de l'analyse comparative des variantes sont totalement partagées par les participants.

La DREAL précise que la finalisation des études pourra conduire à quelques ajustements, mais qui ne remettront pas en cause la hiérarchisation des impacts.

4 . Les modalités de concertation préalable du public :

Chaque section fera l'objet d'une concertation spécifique. Deux réunions par section auront lieu aux dates, heures et lieux suivants :

- Mardi 28 février 2017 à 19h00 : réunion pour la section Sainte-Anne/Saint-Maurice-les-Charencey à Tourouvre-au-Perche - Salle Georges Brassens
- Vendredi 3 mars 2017 à 19h00 : réunion pour la section Mortagne-au-perche/Tourouvre-au-Perche - Salle Georges Brassens
- Mercredi 8 mars 2017 à 19h00 : réunion pour la section Mortagne-au-perche/Tourouvre-au-Perche – Salle des fêtes
- Vendredi 10 mars 2017 à 20h30 : réunion pour la section Sainte-Anne/Saint-Maurice-les-Charencey – salle communale

Les dossiers de concertation seront disponibles sur les sites internet de la Préfecture de région, de la Préfecture de l'Orne et de la DREAL, ainsi que dans les mairies des communes concernées.

Le maître d'ouvrage annoncera les concertations dans les annonces légales de Ouest-France, édition de l'Orne et de l'Eure (*Post-réunion : Ouest-France n'a pas d'édition locale dans l'Eure, la DREAL recherche dans quel journal local l'annonce pourrait être diffusée*), et du journal « Le Perche » et des contacts seront pris pour la publication d'articles dans ces mêmes journaux.

Lors de la réunion publique, des panneaux d'exposition au format A0 seront installés. Ils pourront être ensuite mis à la disposition des mairies qui le souhaitent.

Le prochain comité de suivi pourrait avoir lieu en avril ou mai 2017 pour présenter le bilan de la concertation et la fin des études d'opportunité de phase 2.